

Les démarches d'urbanisme

Demande de travaux

Pour déposer votre demande de travaux en ligne :

<https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau/?ref=Carnelle#/>

Pour être accompagné dans vos démarches d'urbanisme, prenez rendez-vous par mail :

urbanisme@aso95.fr.

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Téléchargez ci-contre l'illustration qui indique le type de demande à faire en fonction des travaux à réaliser.

Permanences de l'architecte du CAUE 95

Les permanences de l'architecte du CAUE 95 se déroulent à la mairie de Viarmes, de 14 h à 17 h, salle de la Bibliothèque, place Pierre-Salvi, sur prise de rendez-vous au 01 73 24 45 18 :

- Jeudi 28 mars 2024
- Jeudi 25 avril 2024
- Jeudi 23 mai 2024
- Jeudi 27 juin 2024
- Jeudi 25 juillet 2024
- Jeudi 26 septembre 2024
- Jeudi 24 octobre 2024
- Jeudi 28 novembre 2024
- Jeudi 26 décembre 2024

Merci de bien vouloir nous faire parvenir les coordonnées et l'objet de la demande pour chaque rendez-vous dès que possible.

Permanences ABF (Architectes des Bâtiments de France)

Les permanences de l'ABF se déroulent à la mairie de Viarmes, Salle de la Bibliothèque, Place Pierre-Salvi à Viarmes, sur prise de rendez-vous au 01 73 24 45 18 :

- Mercredi 27 mars 2024 de 9 h 45 à 12 h
- Mercredi 24 avril 2024 de 9 h 45 à 12 h
- Mercredi 22 mai 2024 de 9 h 45 à 12 h

Contact

Service Urbanisme

Tél. : 07 44 84 36 58

urbanisme@aso95.fr

Documents

[Quelles autorisations pour quels travaux ?](#)